



ARRÊTÉ

portant nomination de la Présidente et des Présidents Adjoints de jury de l'examen du baccalauréat technologique série S.T.A.V. pour la session d'examens 2025-2026, pour les Régions Guadeloupe et Martinique

Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt :

Vu les articles D.336-1 à D.336-22 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

Vu le décret N°2006-583 du 23 mai 2006 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du code de l'éducation (décrets en Conseil d'Etat et décrets) ;

Vu le décret du 21 août 2006 relatif au baccalauréat technologique ;

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2018-614 du 16 juillet 2018 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives aux enseignements conduisant au baccalauréat général et aux formations technologiques conduisant au baccalauréat technologique ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 1995 modifié fixant les modalités de mise en œuvre et de validation du contrôle en cours de formation dans les filières préparant aux diplômes de l'enseignement technologique et professionnel délivrés par le ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2019 modifiant l'arrêté du 1^{er} octobre 1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 22 mars 2019 relatif au référentiel de formation de la série "sciences et technologies de l'agronomie et du vivant" (STAV) du baccalauréat technologique (JO du 31 octobre 2019) ;

Vu l'arrêté de nomination du 07 avril 2023, de Monsieur Jean-Rémi DUPRAT, en qualité de directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Martinique ;

Vu l'avis du ministère de l'agriculture du 10 août 2025 d'ouverture pour l'année scolaire 2025-2026 de sessions d'examens en vue de l'attribution de divers diplômes de l'enseignement technique ;

ARRÊTE

Article 1 :

La répartition des Présidents du jury des examens du baccalauréat technologique série Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV) pour la session 2025-2026 est précisée en annexe 1.

Article 2 :

Sous l'autorité de la Présidente, les Présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat technologique sont nommés pour le suivi des établissements pour la session 2025-2026 tel que précisé en annexe 2.

Article 3 :

Les Présidents-adjoints de jury sont chargés du suivi des établissements pour la session 2025-2026 conformément à la répartition décrite au tableau présenté en annexe 3.

Article 4 :

La Présidente et les Présidents-adjoints désignés par le présent arrêté demeurent en fonction jusqu'à la nomination du jury pour la session suivante.

Article 5 :

Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Martinique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié sur le site internet de la DAAF Martinique.

Fait à Fort-de-France, le jeudi 11 septembre 2025

**Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture
et de la Forêt,**


Jean-Rémi DUPRAT



ANNEXE 1

Désignation de la Présidente du jury de l'examen du baccalauréat technologique série STAV
pour la session 2025-2026

Prénom Nom	Qualité du président	Établissement de rattachement
Madame Génica LAWRENCE	maître de conférence (enseignant-chercheur)	IUT de Saint-Claude en Guadeloupe

ANNEXE 2 :

Désignation des présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat technologique série STAV
pour la session 2025-2026

Prénom Nom	Établissement de rattachement du président-adjoint
Yannick MARIVAL	Lycée agricole Alexandre Buffon (LEGTPA Guadeloupe)
Elise COQUARD	LEGTPA de Macouria (Guyane)

ANNEXE 3 :

Répartition des établissements suivis par les présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat technologique série STAV pour la session 2025-2026

Établissements suivis par le président-adjoint	Prénom Nom
LEGTPA de Guadeloupe	Elise COQUARD
LEGTA de Croix-Rivail	Yannick MARIVAL